

**Décision n° EI-2024-60 portant sur l'accréditation du programme de Master en Taxonomie, Biodiversité, Ethnobotanique et Conservation des Ressources Naturelles (TABEC-RN), délivré par le Centre d'excellence africain en agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CEA-AGRISAN) et par l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), à Dakar, au Sénégal.**

**Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI\_2024\_CONV6 du 19 mars 2024 relative à l'évaluation/accréditation du Master en Taxonomie, Biodiversité, Ethnobotanique et Conservation des Ressources Naturelles (TABEC-RN), délivré par le Centre d'excellence africain en agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CEA-AGRISAN) et par l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), à Dakar, au Sénégal.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 25 octobre 2024,

**Décide :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Après avoir constaté que Master en Taxonomie, Biodiversité, Ethnobotanique et Conservation des Ressources Naturelles (TABEC-RN), délivré par le Centre d'excellence africain en agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CEA-AGRISAN) et par l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), à Dakar, au Sénégal, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

### **CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION**

Le master TABEC-RN offre un domaine de spécialisation aux étudiants en lien avec les thématiques portées par le centre d'excellence africain en agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CEA-AGRISAN). Il renforce également l'offre de formation de l'UCAD et de la Faculté des Sciences et techniques en préparant les diplômés d'une licence à s'insérer dans le monde professionnel ou à s'inscrire en thèse. Les compétences visées permettent aux étudiants d'acquérir les bases fondamentales en sciences du végétal grâce à une équipe pédagogique performante et dynamique.

Le master a su nouer de nombreuses collaborations recherche tant au niveau national qu'international. A ce jour, les mobilités entrantes et sortantes existent mais sont peu nombreuses. Ces collaborations offrent des terrains d'étude au sein des laboratoires locaux ou partenaires et de nombreux sites ou structures permettant une approche expérimentale. Les besoins du monde socio-économique sont largement pris en compte et permettent d'assurer une orientation professionnalisante du master favorisant l'insertion professionnelle des diplômés.

### **CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

La structure et les enseignements du master TABEC-RN sont conformes à une formation de type LMD et adaptés aux compétences visées. Les enseignements pratiques à travers des expérimentations *in situ* font la force de ce master. En particulier, l'école de terrain du dernier semestre permet aux étudiants de percevoir les spécificités des terrains d'études du Sénégal. Cette école de terrain demande un fort investissement de l'équipe pédagogique et est particulièrement appréciée par les étudiants. L'ouverture à l'international du master se fait à travers l'enseignement de l'anglais en première année, mais l'absence de certification ne permet pas aux étudiants de valoriser leur niveau. La proximité avec les structures socio-économiques, favorise le transfert de connaissance dans le cadre de l'enseignement ou de compétences à travers les stages.

La mise en place d'une sensibilisation à l'intégrité scientifique est nécessaire tout comme un renforcement des mesures pour s'assurer de l'intégrité scientifique des documents réalisés par les étudiants surtout dans un contexte d'ouverture à l'international de ce master.

### CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

L'attractivité du master TABEC-RN est bonne avec une stabilisation des effectifs sur les trois dernières années. Une communication plus pro-active permettrait néanmoins d'élargir le vivier de recrutement au-delà des diplômés de l'UCAD et les effectifs inscrits. La réussite des étudiants au master est conditionnée par l'obtention d'un stage et la soutenance d'un mémoire. L'organisation actuelle conduit à un délai de diplomation trop long (trois à quatre ans). Les indicateurs de taux de réussite et d'insertion professionnelle doivent être complétés afin de pouvoir être utilisés comme de réels outils de pilotage et d'aide à la décision par le comité pédagogique et l'équipe enseignante. Le master permet une poursuite d'étude doctorale au Sénégal ou à l'international dans le cadre de cotutelles de thèses. Les diplômés peuvent aussi bénéficier d'une insertion professionnelle directe. Une étude plus qualitative de l'insertion professionnelle est en cours.

### CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

La coordination du master s'appuie sur une équipe pédagogique bien identifiée et compétente, constituée d'enseignants chercheurs du département de biologie végétale et renforcé par des vacataires et des professionnels permettant d'assurer l'intégralité du programme du master. Une plateforme pédagogique joue un rôle essentiel pour la gestion des notes et des conventions de stage mais elle pourrait être plus mobilisée pour les activités pédagogiques en lieu et place des canaux informels utilisés par les enseignants. Le master s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et d'évaluation s'appuyant sur un conseil de perfectionnement qui gagnerait à intégrer des représentants étudiants et des personnes du monde socio-économique. Les modalités de recrutement sont clairement communiquées et sont équitables.

#### Article 2

Le Master en Taxonomie, Biodiversité, Ethnobotanique et Conservation des Ressources Naturelles (TABEC-RN), délivré par le Centre d'excellence africain en agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CEA-AGRISAN) et par l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), à Dakar, au Sénégal, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

#### Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Une politique de communication plus active et élargie permettrait d'élargir le vivier de recrutement des étudiants et la taille des promotions.
- L'organisation pédagogique devrait tendre à une diplomation en deux ans conformément au système LMD, les étudiants accueillis relevant de la formation initiale. Pour cela, un encadrement plus strict du stage et de la soutenance doit être envisagé, par exemple, en arrêtant des périodes de soutenance (deux ou trois dans l'année) et en communiquant en amont auprès des étudiants sur la nécessité de respecter ces périodes. Ces périodes fixes de soutenance permettraient de constituer des jurys comprenant des membres pérennes et d'harmoniser ainsi les évaluations.
- La sensibilisation à l'intégrité scientifique doit faire partie de la maquette pédagogique et donner lieu à la rédaction d'un ensemble de dispositions permettant de lutter contre toute forme de plagiat ou de fraudes.
- L'inclusion des étudiants et des partenaires non-académiques au conseil de perfectionnement permettrait qu'ils expriment leurs besoins. La communication au sein du conseil des résultats agrégés des évaluations des enseignements par les étudiants systématisés et des besoins des entreprises (par exemple recueillis lors des soutenances de mémoire) permettrait de mener une réflexion sur les orientations stratégiques et pédagogiques du master.
- La taille des promotions accueillie permet une grande proximité entre les étudiants et l'équipe pédagogique. Toutefois, un usage plus systématique de la plateforme pédagogique de l'UCAD et utilisé dans d'autres formations, est nécessaire afin de garantir l'accès aux ressources pédagogiques à l'ensemble des étudiants.



**Article 4**

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 31 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULER